



Rallye de Trois-Ponts

09 et 10 avril 2016



Une organisation du Racing Cars Organisation a.s.b.l. (Lg 25)
VISA ASAF : 2016/31 – N° Entreprise : 0470-071-403

Adresse des Vérifications Administratives :
Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée à 4983 Basse-Bodeux.

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général. / **R.S.G.** = Règlement Sportif Général. / **R.P.R.** = Règlement Particulier Rallyes.

REGLEMENT PARTICULIER

I. TIMING

- | | | | |
|------------|------------|-----------------|---|
| ➤ Lundi | 22 février | | Parution du Règlement Particulier. (Art. 3.3.9 du RSG) |
| ➤ Mercredi | 24 février | | Début des engagements. (Art. 3.3.9 du RSG) |
| ➤ Mercredi | 09 mars | | Fin de la période des engagements assurés pour les engagés prioritaires. (Art 5.2. du R.P.R.) |
| ➤ Mercredi | 06 avril | 12h00 | Clôture des inscriptions à droits simples. |
| | | ➤ 20h30 | Attribution des numéros. |
| | | ➤ 22h00 | Affichage de la liste des engagés. |
| ➤ Samedi | 09 avril | 09h00 | Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif. (Licences, Permis de conduire, Carte d'identité)
Délivrance des titres de participation et licences 1J-B et 1J-A4, distribution du road-book et des documents d'assistance. |
| | | ➤ 09h30 | Début des reconnaissances. |
| | | ➤ 12h00 | Clôture des inscriptions à droits majorés. |
| | | ➤ 14h00 | Fermeture du contrôle administratif et fin de la distribution du road-book. |
| | | ➤ 14h01 | Ouverture du contrôle technique. |
| | | ➤ 18h00 | Fermeture du contrôle technique. |
| | | ➤ 19h00 | Fermeture du secrétariat. |
| | | ➤ 20h00 | <u>FIN ABSOLUE DES RECONNAISSANCES.</u> |
| ➤ Dimanche | 10 avril | 06h45 | Ouverture du secrétariat.
Réouverture des V.T. et V.A. <u>complémentaires.</u> |
| | | ➤ 07h00 | Fermeture <u>DEFINITIVE</u> des V.T. et V.A. |
| | | ➤ 07h15 | Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés |
| | | ➤ 08h00 | Ouverture du parc fermé de départ. |
| | | ➤ 08h30 | Départ de la première voiture, boucle 1. |
| | | ➤ 10h30 | Départ approximatif de la première voiture PH. |
| | | ➤ 12h00 – 15h30 | départ boucles 2 et 3 |
| | | ➤ 17h30 | Arrivée théorique de la première voiture |
| | | | <u>Après l'arrivée du dernier concurrent :</u> |
| | | ➤ +/- 1h00 | Affichage des résultats officiels. |
| | | ➤ +/- 1h30 | Officialisation des résultats. |
| | | ➤ +/- 2h00 | Proclamation des résultats et remise des coupes. |

II. ORGANISATION

Art. 1. Organisation

Le Racing Cars Organisation a.s.b.l., N° d'entreprise 0470 071 403, organise les 09 et 10 avril, le 26^{ème} Rallye de Trois-Ponts. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

Directeur de course	DEMAIN Marc	Lic n° 404
Directeur de course adjoint	DELVAUX Daniel	Lic n° 448
Directeur de sécurité	TROQUAY Georges	Lic n° 651
Directeur de sécurité adjoint	FILOT Jean	Lic n° 663
Secrétaire du meeting	COX Serge	Lic n° 652

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

Commissaires Sportifs	Président de collège	SEVRIN Lambert	Lic n° 419
	Membres	DUPONT Guy	Lic n° 190
		ROQUET Michel	Lic n° 951
Commissaires Techniques	Président de collège	SAINT-REMY Guy	Lic n° 406
		MONBALLIN Didier	Lic n° 451
	Membres	FRANKENNE Jacques	Lic n° 416
		LEMMENS J-Ch	Lic n° 467
		HENAUT Thierry	Lic n° 450
		NEZER Patrick	Lic n° 460
		GRAVEN Henri	Lic n° 452
		FRANKENNE Jennifer	Lic n° 459
Inspecteur du GT Sécurité-Homologation	Stagiaire	SAINT-REMY Chantal	Lic n° 457
		BRASSEUR Joël	Lic n° 470
Observateur CSAP Liège	Secrétaire	OLIJNYK Georges	Lic n° 417

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

Directeur de course adjoint, chargé des relations avec les autorités communales		MARQUET Michel	Lic n° 660
Relations concurrents		SCHULJENKO Nicole	Lic n° 409
Responsables des E.S.		BECKERS Hubert	Lic n° 657
	1-	DELAUNOIS Alain	Lic n° 552
	2-	MODAVE Louis	Lic n° 653
Chefs de sécurité sur les E.S.	3-	DEMARTEAU René	Lic n° 801
	1-	DACQUIN Sandrine	Lic n° 20723
	2-	GOBEAUX Frédéric	Lic n° 654
	3-	LAMBERT Pascal	Lic n° 21656

Secours médicaux

Equipe médicale :

Belgian Driving Aids (B.D.A.)

Ambulances :

Croix Rouge de Belgique avec 4 véhicules

III. MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye de Trois-Ponts est une épreuve de type B (voir Art 26 du R.P.R.) comptant pour le championnat de la province de Liège.

Art. 3. Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R

Art. 4. Description Parcours

Le parcours comprend 3 boucles identiques d'une longueur de 60,020 Km comprenant chacune 3 étapes spéciales :

E.S. 1 : 4.180 mètres (93,3 % asphalte et 6,7 % terre)

E.S. 2 : 9.110 mètres (100 % asphalte)

E.S. 3 : 20.180 mètres (100 % asphalte)

Pour un total de 180,060 Km, dont 100,410 Km d'étapes de classement, comprenant 0,84 % de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents de la Division Prov'Historic ne participeront pas à la première section (E.S. 1 et E.S. 2 de la boucle 1) et se rendront à la deuxième section en suivant strictement le timing et l'itinéraire qui leur seront imposés. Ils prendront le départ après les concurrents des autres divisions.

Art. 5. Engagement

A) Procédure

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications », de la fiche copies des licences 2016 de l'équipage (voir ci-dessous) et de l'attestation concernant les assistances, DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 24 février et, au plus tard, le 6 avril à 12h00, au siège social de l'a.s.b.l. :

Racing Cars Organisation a.s.b.l., 12 clos de haute fecher à 4630 Soumagne.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être porté au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le mercredi 6 avril à 12h00 (Attention aux délais bancaires !) :

N° : BE69 0013 4144 0278 du RCO Mention : Equipage X – Y

Rappels : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer, en liquide, le montant des frais d'inscription jusqu'au samedi 09 avril à 12h00, moyennant le paiement d'une majoration de 20%. (idem pour les paiements non enregistrés dans les délais impartis) (voir Art 9.1.b du R.S.G.)

Fiche copies des licences 2016

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre, à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences en cours de validité... Donc, celles de 2016 (pilotes et copilotes)

B) Nombres maximaux d'engagés

Le nombre de participants est limité à 150 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R. (voir Art 9.2 du R.S.G. et Art 5. du R.P.R.)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 30 concurrents (20%) qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 7.1. du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complétée et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 09 mars à 12h00. Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire (le dépôt d'argent est donc, dorénavant, interdit) pour un seul équipage. Autrement dit : un virement par équipage.

Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel, le premier pilote est considéré comme étant le concurrent, donc seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.

En cas de non respect de cette procédure, l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré !

Toute modification importante des renseignements mentionnés au bulletin d'engagement (nouveau copilote, modifications des renseignements concernant le véhicule) nécessitera le remplacement de celui-ci, par le concurrent, au plus tard lors du contrôle des documents.

Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence de la CSAP Liège et du Collège des Commissaires Sportifs.

Toute fausse indication (n° de licence, type de licence, etc) reproduite au bulletin d'engagement constituera une infraction et donnera lieu à l'exclusion du concurrent et les avantages liés à cet engagement seront perdus.

C) Frais d'inscription (voir Art. 3.11. du R.S.G. des P.S. A.S.A.F.)

Les frais d'inscription d'une voiture en D1, D2 ou D3 s'élèvent à **250 €**.

Les frais d'inscription d'une voiture en D4 s'élèvent à **300 €**.

Les frais d'inscription d'une voiture en PH Classic ou PH S/R s'élèvent à **220 €**.

REMBOURSEMENTS :

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- ▶ a- ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.

- ▶ b- ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- ▶ En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- ▶ Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- ▶ Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- ▶ Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- ▶ a- remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- ▶ b- remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

D) Attribution des numéros (voir Art.7 du R.P.R.)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le mercredi 6 avril à 20h30 heures dans un lieu tenu secret. Les numéros seront communiqués au numéro de téléphone 0475 / 742 - 740 entre 22h00 et 23h00 ou sur le site internet du RCO : <http://home.scarlet.be/rco>

Les numéros, en Divisions 1,2,3 et 4, seront attribués de 1 à 200 ; en Division PH-SR de 201 à 250 ; en Division PH Classic, de 251 à 299.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9. du R.P.R.)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 09 avril de 9h30 à 20h00. Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur. **Il s'agit de reconnaissances et non d'essais.** Le code de la route doit être strictement observé. Des contrôles seront organisés par l'organisation et les forces de l'ordre.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré. Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

BAILLY R., BECKERS H., BORLEZ R., CATIN Ph., CANTIN François, COX S., DELVAUX D., DEMAIN M., DEMARTEAU R., DEJASSE D., FILOT J., GIELEN J-P., MARQUET M., MODAVE L, TROQUAY G. et VAN DEN SANDE G., tous habilités à la surveillance des reconnaissances, des assistances et du parcours en général.

B) Ravitaillement (voir Art 1.1.3. du R.P.R.)

Un ravitaillement est prévu dans chaque boucle et est renseigné dans le road-book.

C) Assistance (voir Art. 14 du R.P.R.)

ATTENTION

Par ordre de Police et en accord avec la Direction de Course, l'arrêt et le stationnement sont interdits aux véhicules inscrits à l'épreuve, le dimanche 10 avril, **à moins de 2 mètres** du bord de toute chaussée ouverte à la circulation se trouvant dans la zone d'assistance autorisée.

Tout contrevenant se verra appliquer les pénalités prévues à l'Art.6.6. du R.P.R., à savoir, 120 secondes pour une première pénalité et la mise hors course pour la suivante, sans préjudice des poursuites pénales éventuelles du ressort de la Police.

De plus, cette zone n'étant pas considérée comme zone d'assistance autorisée, toute assistance effectuée en dehors des conditions décrites à l'Art. 14.2 du R.P.R. (dépannage par l'équipage avec les moyens du bord) sera considérée comme illicite et sera pénalisée par la mise hors course immédiate, sur simple rapport des juges de faits désignés.

Cette décision n'a pour seul but que d'assurer la sécurité de vos assistances !

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement dans les zones réservées à cet effet.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel ou des produits embarqué et avec les moyens du bord seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles : **la mise hors course sera immédiatement prononcée.**

RAPPEL : Art 17.1 du R.P.R. : En vue de préserver l'environnement, toute assistance ne pourra être pratiquée qu'une fois le véhicule stationné au-dessus d'une bâche imperméable d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4. En cas de manquement à cette imposition, une amende automatique de 25 € sera infligée pour chaque contravention constatée.

Il en va de même pour l'enlèvement par vos soins de vos déchets dès votre départ du site !

IV. CENTRE DE L'ÉPREUVE (voir aussi le plan d'accès)

Le centre de l'épreuve est situé à la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, rue de la Coulée.

Art. 7. Parc fermé. (voir Art.15.1 du R.P.R.)

Le parc fermé sera érigé sur le parking de la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux, le 10 avril à partir de 8h00. Il sera accessible aux concurrents à raison de 1 voiture par minute dans l'ordre des départs donc, en pratique, 30 min avant son heure théorique de départ.

Art. 8. Vérifications techniques. (voir Art. 3 du R.P.R.)

Les VT préliminaires auxquelles seront soumises les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le samedi 09 avril à partir de 14h01, dans l'ordre des numéros à raison d'une voiture par minute.

Emplacement : Elles se feront au centre du rallye, sur le parking de la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

Les vérifications techniques complémentaires se feront devant l'entrée de l'école communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux le dimanche 10 avril entre 6h45 et 7h00.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art. 3.11 du R.P.R.)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Garage de Michel MARQUET, 180 av Joseph Lejeune à Trois-Ponts.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, (même sans dégâts causés apparents), il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Les vérifications techniques après sortie de route ou abandon se feront à l'entrée de l'école communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux.

Art. 9. Vérifications administratives

A. Contrôle administratif obligatoire

Les vérifications administratives se feront le samedi 09 avril entre 9h00 et 14h00 dans la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences « Sportive » ASAF ou VAS
- Licences RACB Sport si T.P. désiré.

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, éventuellement assorties d'un « Titre de participation », (Voir art. 2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

Les V.A. complémentaires se feront le dimanche 10 avril entre 6h45 et 7h00 à l'école communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux. **Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

B. Récupération des licences

La récupération des licences **en cours d'épreuve**, après avoir présenté sa voiture aux commissaires techniques, se fera à la Direction de course qui se trouve à l'Ecole Communale de Basse-Bodeux, 81 rue de Huy à Basse-Bodeux.

En fin d'épreuve, la récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

En pratique, si vous n'avez été victime d'aucune sortie de route durant la journée ou si vous avez été victime d'une sortie mais avez déjà accompli toutes les formalités obligatoires en temps et en heure, vos licences vous seront rendues par un préposé de l'organisation (accompagnant le contrôleur technique) directement après le contrôle prévu.

En cas de rapport d'accident non rentré ou de tout autre litige, ce sera à la Direction de course que vous pourrez récupérer vos licences après avoir clôturé le litige.

Une somme de 25 € pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'A.S.A.F. aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (voir Art. 2.2.12 du R.P.R)

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche 10 avril +/- 2h00 après l'arrivée du dernier concurrent dans la Salle de Fêtes de Basse-Bodeux.

10.2. Les trophées seront distribués successivement comme suit :

- Aux 3 premiers de la division PH S/R
- Aux premiers de chaque classe de la division PH Classic (pilotes et copilotes) (Classes 16-17-18).
- Aux 3 premiers du classement de la division PH Classic (pilotes et copilotes) (Classes 16-17-18 confondues).
- A la 1^{ère} dame au classement général de la division 4
- Aux premiers de chaque classe de la division 4 (pilotes et copilotes)
- Aux 3 premiers du classement général de la division 4 (pilotes et copilotes)
- A la 1^{ère} dame au classement général des divisions 1, 2 et 3 confondues
- L'inter-écuries calculé sur le classement des D1-2-3 confondues (voir Art 11. du R.S.G.)
- Aux premiers de chaque classe des divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes)
- Aux 5 premiers du classement des divisions 1,2 et 3 confondues (pilotes et copilotes)

Remarque : Les trophées ne seront acquis que si un membre de l'équipage au moins est présent à la proclamation des résultats.

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

Jusqu'au 6 avril à 20h00 et après le 12 avril à 12h00 :

DEMAIN Marc , 12 clos de Haute Fecher à 4630 Soumagne

Tel / Fax : 04 / 377-55-48 → de **16h00 à 21h00**

MARQUET Michel (*), 180 avenue J. Lejeune à 4980 Trois-Ponts

Tel : 080 / 68-42-87 → de **16h00 à 21h00**

(*) Cette personne n'est pas en possession des engagements ! Elle ne peut donc répondre à toutes questions concernant la validité d'un de ceux-ci ou procéder à des modifications.

Les 7, 8 et 11 avril **pour urgence seulement** : DEMAIN Marc 0475 / 742 – 740

Les 9 et 10 avril :

Centre du Rallye, Salle des Fêtes de Basse-Bodeux - Tel : 080 / 68-42-90

Direction de course / sécurité, Ecole communale de BB – Tel : 080 / 68-40-46

Art. 12. Tableau d'affichage

A partir du 09 avril : Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

VII. DIVERS

A) Un road-book et un road-book "assistance" seront remis gratuitement à chaque équipage.

B) Des programmes avec une carte complète des E.S. seront en vente, dès le samedi 9 avril, à la Salle des Fêtes de Basse-Bodeux.

C) Une petite restauration sera disponible au centre du rallye.

D) Hôtels et logements : Pour tout renseignement et réservations, il est possible de prendre contact avec Monsieur Michel MARQUET au 080 / 68-42-87.

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des C.S.

Le règlement a été approuvé par :

- Thierry CHARLIER, (Lic. 413) pour la Commission "Rallyes" de la CSAPL
en date du: 14 / 02 / 2016

- Jean-Claude PUISSANT, (Lic. 957) pour la Commission « Rallyes » de l'ASAF
en date du : 22 / 02 / 2016

- La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Joël BRASSEUR (Lic. 470)
en date du : 01 / 02 / 2016

P A L M A R E S

1990	National Provincial	Marquet / Marquet Dorn / Baricalla	Ford Sierra Cosworth Opel Ascona 400
1991		Mathy / White	Ford Escort
1992		Fortemps / Wauters	Ford Escort RS
1993		Polet / Debaty	Opel Manta
1994		Horgnies / Rorife	Opel Manta
1995		Feltes / Zinnen	Ford Escort RS
1996		Radoux / Grégoire	Opel Corsa GSI
1997		Radoux / Maquet	Renault Clio
1998	D1 – D2 D3	Horgnies / Pirotte Collette / Charlier	Opel Manta Escort Cosworth
1999		Lemasson / Georges	BMW 325i
2000		Bebronne / Stoffels	Opel Astra
2001	D1 – D2 – D3 D4 PH	Lamquet / Petitfrère Radoux / Zune Marionex / Lorient	Opel i240 Escort Cosworth Renault 12 Gordini
2002	D1 – D2 – D3 D4 PH +25 ans PH –25 ans	Horgnies / Pirotte Radoux / Grégoire Fastré / Martin « Cocket » / Vandevorst	Opel Manta i240 Ford Escort Cosworth Renault 8 Gordini Opel Ascona
2003	D1 – D2 – D3 D4 PH +25 ans PH –25 ans	Moulin / Burgniat Radoux / Grégoire Duchesne / Fillocco Gauty / Hanquet	Opel Corsa Ford Escort WRC Ford Escort MK1 Opel Ascona GTE
2004	D1 – D2 – D3 D4	Horgnies / Pirotte Radoux / Grégoire	Opel Manta i240 Ford Escort WRC
2005	D1 – D2 – D3 D4	Blaise / Noël Bodson / Stoffels	Opel Corsa Audi S2
2006	D1 – D2 – D3 D4	Blaise / Noël Lejeune / Rosa	Opel Corsa BMW E30
2007	D1 – D2 – D3 D4	Cartelle / Jacob Vanlaarhoven / Gevers	Renault Clio Ford Escort Cosworth
2008	D1 – D2 – D3 D4 PH	Tassin / Georges Radoux / Gregoire Hellings / Frankenne	Peugeot 106 Gti Mitsubishi Lancer Evo 9 Ford Escort RS
2009	D1 – D2 – D3 D4 PH	Blaise / Noël Radoux / Radoux Hebran / Cornet	Opel Corsa Mitsubishi Lancer Evo 9 Opel Manta
2010	D1 – D2 – D3 D4 PH	Burton / Burton Radoux / Lommers Lorquet / Mawet	Citroën C2R2 Mitsubishi Lancer Evo 9 Simca Rallye 2
2011	D1 – D2 – D3 D4 PH	Blaise / Noël Radoux / Grégoire Evrard / Lambert	Renault Clio Mitsubishi Lancer Evo 9 Porsche 911
2012	Le rallye n'a pas été organisé.		
2013	D1 – D2 – D3 D4 PH PH SR	Warlomont / Louka Radoux / Marquet Van de Wauwer / Marnette Delhez / Schroyen	Renault Clio Mitsubishi Lancer Evo 8 Lancia Beta Opel Manta
2014	D1 – D2 – D3 D4 PH PH SR	Blaise / Zians Burton / Portier Van de Wauwer / Marnette Delhez / Delhez	Opel Corsa Citroën DS3-R3 Lancia Beta Opel Manta
2015	D1 – D2 – D3 D4 PH PH SR	Blaise / Zians Radoux / Marquet Van de Wauwer / Marnette Fuger / Schneiders	Opel Corsa Mitsubishi Lancer Evo 9 Lancia Beta Ford Escort

Club organisateur : Racing Cars Organisation asbl Epreuve : Rallye de Trois-Ponts Date : 09 et 10 avril 2016	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 24 février au 6 avril 2016 (PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à Racing Cars Organisation a.s.b.l., 12 clos de haute fecher à 4630 Soumagne	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu *	Paiement reçu *	Ordre d'inscription *	Division *	CHALLENGES <input checked="" type="checkbox"/> Seuls, les pilotes pré-inscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part
Le/...../.....	Le/...../.....		Classe *	

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Si pseudonyme : « »		
Né(e) le :		Adresse :
Code postal :		Localité :
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.		
Si nous devons vous contacter : N°.Tél/GSM :		E-mail :
ASAF	VAS	N° Licence
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Si pseudonyme : « »		
Né(e) le :		Adresse :
Code postal :		Localité :
Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM :		E-mail :
ASAF	VAS	N° Licence
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Compagnie d'assurance : Police n° :

Division	Division 1	Classe 1	Classe 2	Classe 3	
	Division 2	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
Classe	Division 3	Classe 8	Classe 9	Classe 10	Classe 11
	Division 4	Classe 12	Classe 13	Classe 14	Classe 15
Division PH Classic – PH S/R		Classe 16	Classe 17	Classe 18	Classe S/R

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le/...../ 2016 [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès SVP et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

Rallye de Trois-Ponts - 09 et 10 avril 2016

N°:

VERIFICATIONS**A COMPETER PAR LE CONCURRENT AVANT LE RENVOI DU DOCUMENT.****PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
			CC		

Compagnie d'assurance :	Police N° :
--------------------------------	--------------------

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque / Hans	NON-CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	Commissaire Technique
Publicité sur vitres	Licence N° :
Rétroviseurs Ext./ Int.	Nom / Cachet :
Ornement extérieur	
Echappement	
Protection des tuyauteries	Visa du secrétariat de l'organisation:
Poids	
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	



AVIS IMPORTANT



Chers amis pilotes et mécaniciens.

Vous le savez, tant les Fédérations que les Autorités, les organisateurs et même les préparateurs, n'ont cessé d'essayer de réduire au minimum les risques liés à notre passion qu'est le sport automobile.

Fort de la triste expérience de 2011 où un mécanicien a failli y laisser ses deux jambes, les Autorités de Police et le club organisateur ont pris de commun accord la décision suivante :

Par ordre de Police et en accord avec la Direction de Course, l'arrêt et le stationnement sont interdits aux véhicules inscrits à l'épreuve, le dimanche 10 avril, **à moins de 2 mètres** du bord de toute chaussée ouverte à la circulation se trouvant dans la zone d'assistance autorisée.

Tout contrevenant se verra appliquer les pénalités prévues au R.P.R., à savoir, 120 secondes pour une première pénalité et la mise hors course pour la suivante, sans préjudice des poursuites pénales éventuelles du ressort de la Police.

De plus, cette zone n'étant pas considérée comme zone d'assistance autorisée, toute assistance effectuée en dehors des conditions décrites au R.P.R. (dépannage par l'équipage avec les moyens du bord) sera considérée comme illicite et sera pénalisée par la mise hors course immédiate, sur simple rapport des juges de faits désignés.

Cette décision n'a pour seul but que d'assurer la sécurité de vos assistances !

Pour l'Organisateur,

Pour la Zone de Police

Marc DEMAIN,
Administrateur,

Emile DELHEZ,
Commissaire
Z.P. Stavelot-Malmedy

ACCUSE DE RECEPTION

Je soussigné (nom du pilote ou du copilote), déclare avoir pris connaissance de l'avis ci-dessus et m'engage à avertir de cette décision tout mon personnel d'assistance qu'il soit bénévole ou non ainsi que des raisons qui y sont liées.

Je m'engage également à accepter toute sanction liée à cet article sur simple rapport des Autorités ou des Juges de fait désignés à cette tâche.

Signature du Pilote / CoPilote.

A renvoyer en même temps que son engagement et sa fiche de contrôle technique. Sans ce document, le départ de l'épreuve sera refusé.

N°

Epreuve : Rallye de Trois-Ponts 2016

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

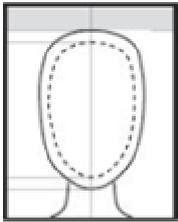
Copies de vos licences « sportives 2016 »

VAS face « ANNEE »

ASAF-VAS-RACB face « PHOTO »

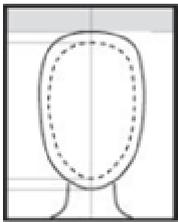
Pilote :

<u>VERSO</u>	2016
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

LOGO CSAP	2016	<u>RECTO</u>
LG 0000 / Type		
DN .../.../.... Sexe		
Nom Prénom		
Ecurie/Club		

Copilote :

<u>VERSO</u>	2016
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

LOGO CSAP	2016	<u>RECTO</u>
LG 0000 / Type		
DN .../.../.... Sexe		
Nom Prénom		
Ecurie/Club		

Merci de votre participation.

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN) ;
- Licences RACB Sport ou ASN étrangers dans les épreuves OPEN.

Noter le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.

